

mettre fin à ses délibérations, mais je dois dire que le Gouvernement fait tout en son pouvoir en faveur de l'industrie de la pêche. Mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth a parlé du rapport soumis par Cockfield Brown & Company. Il a dit que c'était un coup d'épée dans l'eau. Mais je prétends qu'il y a beaucoup de bon dans ce rapport. Si nombre des propositions qui s'y trouvent sont mises en vigueur, comme je crois qu'elles finiront par l'être par le ministère, le résultat sera très avantageux pour l'industrie, et je pense que le ministre des Finances, l'ex-ministre des Pêcheries, a droit à la reconnaissance de cette industrie pour avoir retenu les services de cette compagnie, et pour le rapport qui a été présenté.

M. GAGNON: Le ministre a-t-il reçu aucune demande officielle de coopération de la part du gouvernement provincial de Québec au sujet des pêcheries maritimes dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent?

L'hon. M. DURANLEAU: Non, pas à ma connaissance.

M. GAGNON: Naturellement, la réponse du ministre ne me satisfait guère. Si je comprends bien, il dit qu'il n'a eu connaissance d'aucune communication. Je désire savoir exactement si le département des pêcheries de la province de Québec a envoyé une lettre, un télégramme ou quelque autre message demandant la coopération du Gouvernement fédéral, en vue d'améliorer la situation des pêcheries maritimes, surtout depuis six mois.

L'hon. M. DURANLEAU: Mes fonctionnaires m'apprennent que depuis deux ans nulle communication n'a été reçue du ministère des pêcheries de la province de Québec.

M. GAGNON: Je suis très surpris d'entendre cela. Comme on l'a dit sur le parquet de la Chambre au cours du débat il y a quelques semaines sur la motion de l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain), un grand nombre d'habitants de la côte de Gaspé, surtout dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, sont allés à Québec demander au gouvernement provincial de faire les représentations nécessaires dans le but d'obtenir la coopération du Gouvernement fédéral. J'ai à la main une copie de la note soumise par cette délégation au gouvernement de la province, et je désire citer les lignes suivantes:

Nous affirmons notre confiance dans la diplomatie du cabinet provincial pour entamer des négociations en vue de collaborer avec le gouvernement d'Ottawa et de régulariser notre situation au moyen de coopération. Depuis quel-

ques années, sous l'influence de nouvelles connaissances et des besoins du commerce, une révolution pacifique que nous ne pouvons ignorer a eu lieu dans le domaine des pêcheries. Par conséquent, de nombreuses nouvelles initiatives sont à l'ordre du jour; même un ministère des Pêcheries a été créé pour voir à cette évolution.

Cette note fut présentée au gouvernement provincial le 19 mars 1932. Depuis cette date, mon honorable collègue de Charlevoix-Saguenay a proposé très éloquemment une résolution qui a été adoptée unanimement. Cette résolution demande au ministère de coopérer avec le gouvernement provincial de Québec dans le but de venir en aide aux pêches maritimes. Je comprends que cette politique de coopération ne peut être appliquée ou tentée par le Gouvernement fédéral seul. Il n'est pas facile à ce ministère d'intervenir. Mais je n'hésite pas à dire que cette question de développement des pêcheries est aussi vitale pour la province de Québec qu'elle l'est pour les Provinces maritimes et la Colombie-Anglaise. En discutant ce sujet j'aimerais faire allusion à une note préparée par l'un des experts des pêcheries de la province de Québec, relativement à l'expansion des pêcheries dans cette province.

De 1900 à 1920, grâce à des découvertes scientifiques modernes, de nombreux savants se sont appliqués avec ardeur et succès à l'étude de la mer. Ils ont réussi à faire plusieurs découvertes relatives à la migration du poisson et ont établi de nombreux principes qui ont eu pour résultat d'accroître le rendement des pêcheries. Ces études, encore à leur début, pour ainsi dire, sont poursuivies activement d'une année à l'autre. En Europe seulement, quatorze nations se sont, de commun accord, partagé les eaux dans lesquelles se feront des recherches scientifiques. Elles se sont groupées en une grande société intellectuelle coopérative. Les universités vulgarisent les connaissances pratiques qui doivent découler de leurs recherches relatives à la pêche. Les cours complets sont déjà assez étendus et vont de trois à cinq ans.

Il est maintenant généralement reconnu que si une connaissance exacte des différents sols est essentielle à une agriculture raisonnée, la connaissance de la mer est également indispensable à l'exploitation profitable des pêches. Le Dr Loir, auteur de *Products of the Sea*, écrit:

De même que l'agriculture raisonnée est l'œuvre des laboratoires chimiques, les laboratoires océanographiques fournissent aux pêcheries tous les éléments essentiels à leur développement.

La commission de conservation des ressources naturelles, qui a consacré plusieurs séances à l'étude du problème des pêcheries, était du même avis. S'il faut en croire les autorités